



Formation Moniteurs Arboricoles 2018/2020

CONSEILS A SUIVRE POUR LE RECRUTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT(E) ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1. Généralités

Cette formation est destinée aux personnes désirant acquérir de bonnes connaissances en arboriculture fruitière. Elle s'adresse aux membres des associations affiliées à la Fédération des Arboriculteurs du Haut Rhin en priorité. Elle peut s'ouvrir à d'autres associations comme, par exemple, les Croqueurs de Pommes, dans la limite des places disponibles et sur accord de la commission technique. Cette formation a pour but de maintenir nos compétences et transmettre notre savoir-faire, de former nos futurs techniciens et cadres afin de garantir l'appui pédagogique et technique nécessaire aux associations locales pour promouvoir l'arboriculture familiale auprès du grand public. La technique d'apprentissage proposée alterne des temps théoriques en salle et des temps pratiques sur le terrain.

2. La lettre de motivation

La présentation d'une lettre de motivation par le ou la candidat(e) doit lui permettre de prendre conscience des contraintes personnelles qu'il aura à supporter par sa participation au stage de formation qui s'étale sur deux saisons hivernales ainsi que de son engagement et de sa responsabilité vis à vis de l'association qui soutient sa candidature. Cette lettre de motivation sera obligatoirement jointe au dossier.

3. Entretien avec le ou la candidat(e).

Un entretien devra avoir lieu entre le ou la candidat(e) et le ou la Président(e). Il peut se faire assister d'un ou plusieurs membres du comité de l'association afin d'évaluer la motivation et la pertinence de l'accord du candidat à s'engager. Cet entretien permettra également d'aborder tous les aspects et modalités pratiques de cette formation. Au président de bien exposer les intérêts et les enjeux de disposer d'un nouveau moniteur au sein de son association.

4. Le formulaire de candidature.

Partie 1 - à compléter par le ou la candidat(e), comporte des informations générales personnelles.

Partie 2 - Le questionnaire devra être examiné et rempli lors de l'entretien avec le candidat.

Partie 3 - Avis sur la candidature par le Président et renseignements sur l'Association.

5. Conditions d'éligibilité.

- Le candidat présenté par l'association doit être affiliée à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et être abonné à la revue Fruits et Abeilles. Les membres d'autres associations dont l'objectif est la défense de l'arboriculture familiale pourront être retenus, dans la limite des places disponibles après examen et accord de la commission.
- L'élève moniteur(trice) sera sollicité(e) pour adhérer au Syndicat des Moniteurs Arboricoles du Haut-Rhin à la fin de sa formation afin d'assurer le partage d'expériences et le maintien des compétences.
- Pour chaque candidat présenté (trois au maximum par association si le quota maximum de 40 est atteint), des arguments devront être mentionnés par le Président en partie 3 (du formulaire de candidature) pour justifier ce choix et donner un avis favorable à la candidature.
La Commission Technique et le CA seront néanmoins seul juge pour décider du nombre de participants retenus.
- Pas d'âge limite conseillé, mais attention au choix des candidats, une bonne forme physique et intellectuelle est recommandée. Par exemple, pour des raisons de sécurité, les candidats doivent pouvoir monter à l'échelle sans problème de vertige.
- Pour toute candidature retenue par la Commission, les frais d'inscription à la formation devront être réglés avant le 1 septembre 2018.
- Chaque élève-moniteur(trice) doit obligatoirement être en possession d'une échelle et de gants de protection lors des journées de taille (avec sécateur, scie, cicatrisant, ficelle, lunettes de protection, etc.).

6. Date de clôture des inscriptions : souhaitée pour le 5 avril 2018 (dernier délai le 5 juin 2018 si problème)

7. Décision de la Commission.

La Commission informera le Président de l'association de sa décision, par courrier. En cas de refus, elle en expliquera les raisons.

8. Coût de la formation.

Le montant de l'inscription à l'ensemble de la formation (2 saisons) est fixé à 350.00 € (450€ pour les associations de la Région Grand Est) par élève-moniteur(trice), payable par chèque établi à l'ordre de la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin avant le 1 septembre 2018.

Ce montant comprend : les séances de formation, les supports pédagogiques des cours et les séances de taille.

Tous les frais annexes (repas, déplacements, achat de livres supplémentaires, etc....) ne sont pas compris dans ce coût.

Il est souhaitable que l'ensemble des élèves moniteurs prennent leurs repas en commun durant le stage pour favoriser la cohésion du groupe (prévoir pour le repas entre 15 et 20€ max, boisson comprise).

Aucun remboursement, sauf cas de force majeure, ne sera effectué en cas de désistement de l'élève-moniteur(trice).

9. La formation.

La formation se répartit sur 35 samedis allant du 8 septembre 2018 au 6 juin 2020.

A la fin de la 1^{ère} année, en mars 2019, aura lieu une évaluation partielle théorique (1h + 2h) et pratique (6h). Ces évaluations partielles seront comptabilisées dans la moyenne finale. Cela permettra également d'évaluer chaque candidat et de lui signifier les progrès à réaliser en vue de poursuivre sereinement la suite des cours en deuxième année. A la fin de la 2^{ème} année, en mars 2020, aura lieu une évaluation finale, 3h d'écrit théorique sur l'arboriculture et le phytosanitaire et 2 journées de 6h de taille pratique. La commission se réserve le droit de ne pas autoriser un stagiaire à passer l'examen de première année ou tout simplement de mettre un terme à sa formation à tout moment s'il s'avère que ce stagiaire ne s'est pas présenté de façon assidue et sans présenter un motif valable d'absence.

Un jury sera constitué pour valider les épreuves et régler les différends pouvant s'installer. Ce jury permettra le déroulement équitable du stage de formation.

10. Assurance.

Durant les journées de formation, la couverture de l'assurance accident est prise en compte par la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin.

11. Affiliation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole

Après l'obtention du diplôme une affiliation à la CAAA est vivement conseillée et proposée par le Syndicat des moniteurs.

La Commission Technique : Pierre BADER



FEDERATION DES ARBORICULTEURS DU HAUT-RHIN

Ecomusée d'Alsace B.P. 71 68190 UNGERSHEIM Tél : 03 89 83 67 75

E-mail fedearbo68@free.fr site internet : <http://www.fedearbo68.com> Siret 44768387100027 APE 9499Z